

**Question orale de M. Wyngaard : Devenir du parc de la Sauvagère et de l'étang de pêche de Linkebeek.**

**M. Wyngaard** rappelle que les communes bruxelloises ont été invitées ces dernières années à communiquer une liste de parcs dont elles seraient prêtes à transférer la gestion à la Région (Bruxelles-Environnement).

La commune d'Uccle a transmis à la Région la liste suivante de parcs et espaces verts : Sauvagère, Brugmann, Chat, Montjoie, Raspail et Etang de pêche. Il s'agit donc de la quasi-totalité des espaces verts ucclois, à l'exception du parc de Wolvendael.

En juillet 2017, le gouvernement bruxellois s'est prononcé en faveur du transfert de toute une série de parcs et espaces verts communaux, parmi lesquels figurait le parc de la Sauvagère.

En décembre 2017, la Ministre de l'Environnement indiquait en commission du Parlement bruxellois que ce transfert devrait être effectif pour novembre 2018.

Les cinq autres sites proposés par la commune, parmi lesquels figure l'étang de pêche de Linkebeek, ne sont pas concernés à ce stade par une régionalisation.

Selon les informations que M. Wyngaard a pu recueillir, les clubs de pêcheurs n'auraient pas vu leurs abonnements reconduits pour l'étang de pêche de Linkebeek.

Des affiches ont été placardées il y a quelques jours au parc de la Sauvagère par des citoyens qui, souhaitant le maintien des animaux dans le parc, s'inquiètent du sort qui leur sera réservé.

Dès lors, M. Wyngaard souhaiterait obtenir de la part du Collège des réponses aux questions suivantes.

Pour ce qui concerne le parc de la Sauvagère, le Collège pourrait-il faire le point sur l'état du dossier relatif au transfert de ce parc à la Région (Bruxelles-Environnement) ? La gestion de ce parc sera-t-elle bien assumée par Bruxelles-Environnement à partir de novembre 2018 ? Les animaux seront-ils conservés ?

Pour ce qui concerne l'étang de pêche, comment le Collège envisage-t-il son devenir, étant donné qu'à ce stade, la Région a refusé d'en assurer la gestion ? Est-il exact que les abonnements et conventions avec les clubs de pêcheurs n'ont pas été reconduits ? Le Collège a-t-il l'intention de procéder à la rénovation du site ? Dans l'affirmative, le Collège pourrait-il exposer son projet ? Dans une réponse à une question écrite posée il y a quelques mois sur ce thème par M. Franchimont, le Collège précisait qu'un groupe de travail composé des services de l'Environnement, de la Voirie, de l'Urbanisme et du service Vert réfléchissait au réaménagement du site, qu'un bureau d'études avait été désigné et qu'un dossier de candidature avait été introduit auprès de la Région pour l'octroi de subsides destinés à des travaux de conservation urgents. Quel est l'état d'avancement de ce dossier ?

**M. l'Echevin Cools** répond que le Collège aurait souhaité le transfert à la Région du parc Raspail et des étangs de pêche, en raison des investissements importants que ces sites requièrent, mais finalement, le choix du gouvernement régional s'est porté sur le parc de la Sauvagère et le parc Brugmann. Il faut donc organiser le transfert de ces parcs, pour lequel le Collège a marqué son accord de principe. Le cas du parc Brugmann ne devrait guère poser de difficulté, dans la mesure où il n'y a pas de personnel à transférer ni d'animaux sur le sort desquels il convient de se prononcer. Par contre, le parc de la Sauvagère abrite des animaux et comporte une conciergerie. Des débats sont toujours en cours entre la commune et la Région pour aboutir à un accord sur les termes de la convention qui liera les deux parties.

Vu que le Collège s'est toujours prononcé de manière unanime en faveur du maintien d'animaux au parc de la Sauvagère, M. l'Echevin Cools s'étonne des rumeurs en sens contraire qui ont circulé de manière tout à fait infondée et qui sont reprises sur les affiches apposées au parc.

Le bureau d'études désigné pour le dossier de l'étang de pêche a accompli un important travail de réflexion sur les mesures à prendre pour assurer l'agencement hydraulique du maillage bleu à partir de la rue du Bourdon. Les demandes de subsidiation introduites auprès de Bruxelles-Environnement ont abouti dans trois dossiers à l'octroi de subsides pour un montant total de 195.200 €, le coût total de la première phase des travaux, comportant notamment la consolidation des berges, étant évalué à 420.599,40 €. Les services

sont en train de rédiger le cahier des charges pour la commande des travaux ainsi que les documents nécessaires pour l'introduction de la demande de permis d'urbanisme.

M. l'Echevin Cools espère que l'entrepreneur pourra être désigné avant le 6 décembre, conformément aux nouvelles dispositions en matière de marchés publics, et que les travaux pourront commencer en février prochain.

Dès lors, Mme l'Echevin des Sports a assuré aux pêcheurs qu'ils pourront disposer des lieux jusqu'à la fin de cette année mais ne peut rien garantir concernant l'année prochaine.

Le projet de réaménagement prévoit le maintien sur le site d'une pratique de la pêche ainsi que des activités parascolaires. Il envisage aussi à terme la mise en place d'une liaison paysagère voire piétonne entre les terrains, affectés actuellement à des potagers, dont la commune dispose entre l'étang de pêche et la rue de Linkebeek.

Deux réunions ont été organisées afin d'informer les habitants. La première a permis de recueillir les opinions des riverains et des usagers sur le devenir du site, avant que le bureau d'études n'entame ses travaux. La seconde, effectuée dans le cadre de la « journée de l'eau », a drainé un large public, qui a eu l'occasion d'entendre un exposé plus détaillé sur l'état des réflexions sur la situation de l'étang.

**M. le Président** tient à tordre le cou aux rumeurs en confirmant que le transfert d'un espace vert à la Région n'implique en aucune manière la disparition de cet espace vert. Le processus entrepris est d'autant plus positif que le prédécesseur de l'actuel Ministre de l'Environnement avait opposé une fin de non-recevoir aux demandes de transfert introduites antérieurement.

Les citoyens souhaitent avant tout bénéficier d'espaces verts de qualité et n'accordent aucune importance aux questions relatives à l'opportunité de leur gestion par la commune ou la Région.